

Implantation / Centre d'affaires

BUSINESS ADVISORY DEPARTMENT



**Bienvenue
au centre d'affaires
de la CCFT**

**Cherchez-vous un emplacement idéal
pour votre bureau à Bangkok?
*Bienvenue au centre d'affaires de la CCFT***

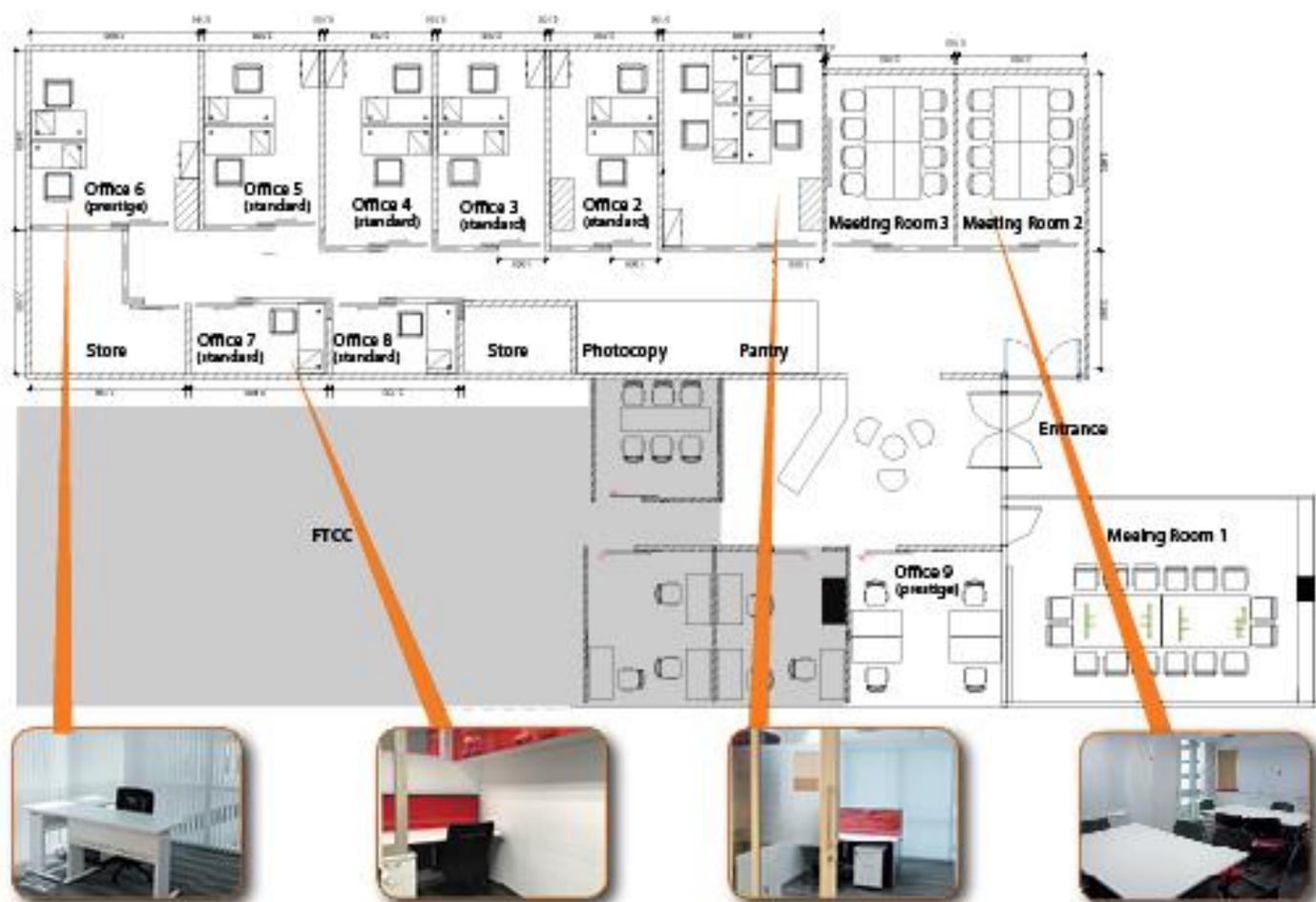

LeBooster
BANGKOK

SOLUTIONS CLE-EN-MAIN

La Chambre de Commerce Franco-Thaïe (CCFT) a lancé le centre d'affaires "LeBooster Bangkok" dès 2011 pour accompagner le développement sur place des sociétés françaises et de ses membres.

Divisé en 9 bureaux fermés, pour un, deux ou quatre postes de travail chacun, leBooster BANGKOK est un centre d'affaires idéal pour les sociétés qui cherchent des solutions clé-en-main sans frais cachés.

Nos locataires ont un accès libre à trois salles des réunion (sur réservation), thé-café à volonté, l'accueil permanent pendant les heures de travail. Les frais directs sont facturés au réel, sans ajout.



SERVICE & COUT



Description	Nombre de poste de travail	Prix par mois HT* (THB)
Bureau privatif		
• Prestige	3-4	43,000
• Standard	2	38,000
• Individuel	1	28,000

Poste de travail + Portage salarial

- salarié thaïlandais 24,000
- salarié français ou d'autre nationalité 34,000

Bureau de passage & Location de salle de réunion

- 0.5 jour 3,000
- 1 jour 5,000

Bureau virtuel (boite postal, adresse) 5,000

*assujetti à la TVA de 7% obligatoire

1 € = 35 THB

Brochure non contractuelle, Seul le contrat final fera foi.
Caution de 2 mois obligatoire à la signature du contrat



Sirirat BOOTALEE

Business Support Manager

E-mail: sirirat@francothaicc.com

Tel. +66 (0) 2 650 9689

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

La Chambre de Commerce Franco-Thaïe (CCFT) vous facilite les démarches administratives pour assurer un bon déroulement de votre implantation.

Visa non-immigrant B: c'est le type de visa délivré par le consulat thaïlandais à l'étranger, nécessaire pour ceux qui souhaitent travailler en Thaïlande. Seul la personne munie de ce visa peut obtenir le permis de travail en Thaïlande. Le visa est normalement valable pour 3 mois avec la possibilité d'extension tous les trois mois pour un an sur place.



Salaire minimum: Un étranger travaillant en Thaïlande est considéré comme un employé hautement qualifié. Le seuil de salaire minimum est de 50 000 THB pour obtenir le permis de travail.

Permis de travail: une fois arrivé en Thaïlande, sur 30 jours, il faut se rendre au ministère du travail pour faire le permis de travail, muni d'un certificat médical, trois photos d'identité et un passeport avec plus de 6 mois de validation. Le permis de travail est valable pour un an renouvelable.



Preeyaporn PONIM

Office & Administrative Manager

E-mail: preeyaporn@francothaicc.com

Tel. +66 (0) 2 650 9613-4 ext 224



152 Kian Gwan House III, 5th FL.,
Wireless Road, Lumpini, Pathumwan,
Bangkok 10330, Thailand

Tel: +66 (0) 2650 9613-4
Fax: +66 (0) 2650 9739

services@francothaicc.com
www.francothaicc.com

